

**DIRECTIVES DE LA PART DU GOUVERNEMENT COMMUNIQUÉES PAR L'ACÉQ
DIRECTIVES DU BUREAU DE L'ÉVÊQUE**

25 janvier 2022

RÈGLES EN VIGUEUR À PARTIR DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

POUR LES CÉLÉBRATIONS « RÉGULIÈRES »

- Passeport obligatoire pour entrer dans un lieu de culte.
- La vérification doit obligatoirement être faite en utilisant l'application VAXICODE, une pièce d'identité avec photo doit obligatoirement être présentée par toute personne âgée de plus de 14 ans et de moins de 75 ans. (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode>)
- Nombre maximal de personnes admises **limité à la moitié de la capacité** du lieu de culte, **jusqu'à un maximum de 250 personnes**.
 - o Cela signifie que dans un lieu de culte ayant une capacité de 700 personnes, on ne pourra en accueillir au maximum que 250 personnes.
 - o Dans un lieu de culte ayant une capacité de 400 personnes, on ne pourra accueillir au maximum que 200 personnes.

POUR LES CÉLÉBRATIONS DES FUNÉRAILLES

- Si les condoléances sont présentées dans un lieu de culte avant la cérémonie funèbre, il peut y avoir une limite de 50 personnes à la fois, la rotation est possible. Le passeport vaccinal n'est pas requis.
- Si la famille accepte d'exiger le passeport vaccinal, le maximum est de 250 personnes.
- Pour la cérémonie religieuse, le maximum de personnes est de 50 personnes si le passeport vaccinal n'est pas requis.
- La même règle s'applique dans les salons funéraires.
-



Dès le 7 février

Pour retrouver... mes activités

LIEUX DE CULTE

- **50% de la capacité** (maximum 250 personnes)
- Passeport vaccinal requis

FUNÉRAILLES

- **Maximum 50 personnes** pour les cérémonies funéraires, les condoléances et l'exposition du corps ou des cendres à l'intérieur
- Sans passeport vaccinal

ÉVÈNEMENTS PUBLICS (CINÉMAS, ÉVÈNEMENTS, SPECTACLES, ETC.)

À l'intérieur

- **50% de la capacité** (maximum 500 personnes)
- Aucun entracte
- Passeport vaccinal requis

À l'extérieur

- **Maximum 1000 personnes**
- Passeport vaccinal requis

Québec.ca/coronavirus

Votre gouvernement Québec



TÉLÉTRAVAIL

- Jusqu'à nouvel ordre.
- Au besoin, une personne peut assurer une présence, mais les rencontres devront se faire sur rendez-vous.
- S'assurer d'avoir un numéro de téléphone d'urgence sur le répondeur.

CATÉCHÈSE

- On demeure en virtuel jusqu'à nouvel ordre.

PLUS DE DÉTAILS VOUS PARVIENDRONT CES PROCHAINS JOURS POUR LES SUJETS SUIVANTS :

- Célébrations de mariages et baptêmes
- Activités privées dans une salle louée ou prêtée
- Chorales

CENTRE DIOCÉSAIN

- Jusqu'à nouvel ordre, la majorité du personnel du Centre diocésain demeure en télétravail. Une personne ou l'autre assurera une présence, et l'accès au Centre diocésain ne se fera que sur rendez-vous et avec présentation du passeport vaccinal.

Ensemble reprenons la route pour que la Bonne Nouvelle retentisse à nouveau dans nos églises et que nous puissions célébrer dans la foi et dans la joie le Christ toujours vivant et présent en nous et autour de nous.

+ Noël Simard

+ Noël Simard, évêque